

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 13 Convocation du 7 juillet 2023

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3^{ème} Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4^{ème} Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme PETIT Séverine ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absent représenté : M. CREPIN Jean-Paul (1^{er} Adjoint) représenté par M. BEGUIN Jean-Marc.

Absent non représenté : M. GUILLEPAIN James.

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2023-32 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RUE DES GOUTTES D'OR ET RUE PASTEUR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des travaux de voirie supplémentaires sont nécessaires, et sont à rattacher au marché de requalification de la rue Pasteur.

Le montant initial du marché n'est pas impacté par ces travaux supplémentaires.

Les travaux supplémentaires envisagés sont les suivants :

- 7 entrées piétonnes en pavés sont à ajouter rue Pasteur, pour les habitations qui n'ont pas d'entrée de garage.
- L'amélioration d'une partie des trottoirs rue des Gouttes d'Or, notamment à l'intersection avec la rue Henri Martin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE que les travaux de voirie détaillés ci-dessus sont ajoutés au marché de requalification de la rue Pasteur.

Adopté à la majorité des votants (13 voix POUR - 1 voix CONTRE : M. MAUDUIT Cédric).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN